

ARRETE n°2025_071

Portant nomination des correcteurs des épreuves écrites des concours externe, interne et 3ème concours d' assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe
« spécialité bibliothèque » - SESSION 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatifs aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°2024_110 du 30 juillet 2024 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe spécialité « bibliothèque » - session 2025 ;

Vu l'arrêté n°2025_065 du 15 avril 2025 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3ème concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe spécialité bibliothèque – session 2025 ;

Vu l'arrêté n°2025_070 du 28 avril 2025 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et 3ème concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe « spécialité bibliothèque » - session 2025 ;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – Sont nommés pour participer à la correction des épreuves écrites des concours externe, interne et 3ème concours d' assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe « spécialité bibliothèque » les personnes suivantes :

Noms	Qualité
Stéphan ARIBAUD	Attaché hors classe Directeur général des services Communauté de communes des Hauts Tolosans (31)
Nathalie BOISSON	Bibliothécaire Directrice de médiathèque Montpellier Méditerranée Métropole (34)
Nathalie ESNAULT	Bibliothécaire Adjointe département et responsable jeunesse Montpellier Méditerranée Métropole (34)
Marc JEANJEAN	Bibliothécaire Directeur de médiathèque Communauté de communes du Pays Viganais (30)
Aymeric RAFFIN	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe Coordinateur fiction adulte Carcassonne agglomération (11)
Jean-Pascal SAMMUT	Attaché hors classe A la retraite (34)

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 28 avril 2025

Le Président,

 

Laurent SUAU